



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 3 OCTOBRE 2022

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 13 septembre 2022,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGOO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON suppléant de M. Jean DESESSART

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN ayant donné pouvoir à Mme Chanez HERBANNE

En présence également :

M. Mehdi RAHOUI suppléant de Mme Caroline CAYEUX
Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Christian DEMAY, M. Frédéric GAMBLIN, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2022 10/03-01 relatif au choix de la durée d'amortissement de la clôture rue des sorbiers à Tillé ;

CONSIDERANT que par délibération CS SMABT 2022-06/17-03, les élus du SMABT ont validé, sur la base du devis présenté par l'entreprise Clôture Environnement la réalisation de la pose d'une clôture de 200 mètres linéaires sur la parcelle donnant accès à la rue des Sorbiers à Tillé ;

CONSIDERANT l'obligation d'enregistrer en immobilisation corporelle les travaux de clôture comme un agencement ou un aménagement de terrain, au regard des règles budgétaires et comptables de la M52 ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

RETIENT pour l'amortissement de la clôture une durée d'amortissement de quinze ans.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 12 OCT. 2022



A handwritten signature in black ink that reads "Caxeux".

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé